

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2020

---

DETTE SOCIALE ET AUTONOMIE - PJL - (N° 3019)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 32

présenté par  
M. Brindeau

-----

### ARTICLE 4

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Il évalue l'opportunité de diversifier les sources de recettes par la création d'une taxe sur la valeur ajoutée assise sur les importations. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à proposer, en sus de l'affectation d'une partie de CSG à la CNSA comme le prévoit le projet de loi, de réfléchir à l'affectation pérenne d'une fraction de TVA sur les produits importés au financement de la dépendance.

Cette réflexion, qui doit être portée au niveau européen, est complémentaire d'une réflexion sur une harmonisation de nos systèmes de protection sociale.